

2R

O. C. C. G. E
SECTION ONCHOCERCOSE
Campagne de lutte
N° 231/Oncho/

Fiche technique concernant la reprise de
la Campagne F.E.D. au début de 1972

1. Reprise des activités.

Monsieur le Secrétaire Général de l'O.C.C.G.E., Ordonnateur local du F.E.D., nous ayant fait part de la possibilité de reprendre les activités techniques "au ralenti" dès le début de 1972 en attendant la mise en place du 2ème avenant à la convention F.E.D. - O.C.C.G.E. - Etats Associés, nous avons tracé en ce qui concerne chaque Antenne, le programme des activités pour les mois de janvier et février 1972.

Ce programme étant subordonné aux impératifs financiers, les rubriques soulignées (cf.2) sont celles qui devraient être interrompues en dernier au cas où il serait nécessaire de restreindre encore ces activités à minima.

En l'absence du Directeur Technique, en mission, Monsieur J. OUEDRAOGO Entomologiste médical diplômé de l'O.R.S.T.O.M. assumera les responsabilités techniques de la Campagne.

2. Activités dans les Antennes

2.1. Comoë - Léraba (Banfora)

2.1.1. Traitement

- Zone des Falaises
- Pont routier (protection Dagoidougou - Léraba gare)

2.1.2. Evaluation des résultats

- Surveillance des gîtes
 - Zone des falaises - Comoë en entier
 - Douna
 - Tiao
 - Léraba
 - Pont routier
 - Pont chemin fer
 - Léraba gare
 - Comoë-aval
 - Folanzo
- Captures et dissections
 - Zone des falaises - Moussodougou
 - Badadougou
 - Douna
 - Tiao
 - Léraba
 - Pont routie
 - Comoë aval
 - Flango

10 NOV. 1972
O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

.../...

5757

2.1.3. Communication des résultats

- Sans changement : fiches hebdomadaires

2.2. Bandama (Korhogo)

2.2.1. Traitement

- Zone amont : Tahouara à Pont Ferké
- Zone médiane : Pont Ferké à Badikaha
Béma amont - Béma aval
- Zone aval : Chaussée Niakaramadougou

2.2.2. Évaluation des résultats

- Surveillance des gîtes
- Tous gîtes traités (en priorité zone médiane)
- Confluent Lafigué (ne pas traiter)
- Captures
- Naniènavogo
- Badikaha
- Béma
- Niakaramadougou

2.2.3. Communication des résultats

- Sans changement : fiches hebdomadaires à transmettre à :
 - M. J. OUEDRAOGO, Directeur Technique p.i.
 - Section Onchocercose.

2.3. Farako (Sikasso)

2.3.1. Traitement

en relation avec essais insecticides
ne pas traiter Kouoro

2.3.2. Évaluation des résultats

- Surveillance des gîtes
- Tous gîtes de la zone
- Captures et dissections
 - Samorosso
 - Bamabougou
 - Finnkolo
 - Pont Farako
 - Cascades.

2.3.3. Communication des résultats

- Sans changement : 1 exemplaire à transmettre à M. J. OUEDRAOGO, Directeur p.i. des campagnes
 - 1 exemplaire à la Section Onchocercose.

3. Relation entre les Antennes et la Direction Technique

3.1. Les Chefs d'Antennes adresseront chaque semaine leur rapport à Monsieur J. OUEDRAOGO (B.P. 10 à Banfora ou B.P. 171 à Bobo-Dioulasso) ainsi qu'un exemplaire à la Section Onchocercose (cf. ci-dessus 2.1.3. , 2.2.3. , 2.3.3.).

3.2. Monsieur J. OUEDRAOGO effectuera deux tournées d'inspection dans les Antennes (une en janvier, une en février),

